



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 21 juillet 2022 à 19h30 sur convocation de Monsieur le Maire du **11 juillet 2022**.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2022

ADMINISTRATION GENERALE

- N°23-2022 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et/ou de papiers de reprographie,

ENVIRONNEMENT

- N°22-2022 : Jury maisons fleuries,
- N°24-2022 : action ENS 2022 complémentaire et demande de subvention,
- N°25-2022 : demande d'aide exceptionnelle pour le nivellement suite à la vidange de l'étang.

FINANCE

- N°21-2022 : modification tarifaire des services de garderie à compter du 01/09/2022.

Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, MANCEAU Antoine, PENET Sacha, PERRISSEZ Joel, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie.

Excusés : BINSSE Guy, CURT Alexis, DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice, RIVOIRE Christine, MICHAUD Murièle, MARCE Antoine.

Procuration donnée : 4

Le quorum est atteint.

.....

- ✓ Olivier BEGEL est nommé secrétaire de séance – 13 votes POUR
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2022 - 13 votes POUR

Le dernier compte- rendu fait état d'un échange avec les familles EMERY, en l'occurrence, Yves PETITPIERRE relève le fait que ce n'était pas le cas et que cette famille n'avait pas été contacté.

David EMERAUD précise que les informations transmises dans le dernier compte rendu font état de l'échange avec la société TERRINVEST. Mr MERMET (TERRINVEST) a sollicité la mairie pour présenter son projet immobilier sur la zone, et a certifié qu'il avait pris contact avec les familles concernées. Une réunion avec les familles EMERY et SPINOSI se tiendra lundi prochain pour clarifier la situation.

➤ **N°21-2022- Modification tarifaire des services de garderie à compter du 01/09/2022.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification tarifaire des services garderie et de la tarification dès la rentrée 2022-2023 comme suit :

PRESENTATION :

L'accueil de garderie est un service municipal dont le fonctionnement est assuré par du personnel communal sous la responsabilité du Maire. Il est destiné aux habitants de Montcarra, sous réserve que les parents aient déposé un dossier d'inscription complet et validé par le Secrétariat général.

GARDERIE :

1) Fonctionnement :

L'accueil des enfants est assuré :

Le lundi, mardi, jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h45.

Le vendredi 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00.

2) Tarif :

Le tarif fixé est en fonction du quotient familial :

| QUOTIENT FAMILIAL | TARIF par tranche horaire commencée |
|--------------------|--|
| < 800€ | 1,85€ |
| 801€ < QF < 1100€ | 2.06€ |
| 1101€ < QF < 1400€ | 2.10€ |
| 1401€ < QF < 2000€ | 2.27€ |
| > à 2001€ | 2.33€ |
| Enfants Extérieurs | 2.40€ |

| TRANCHES HORAIRES |
|----------------------|
| -7h30/8h30 |
| -16h30/17h15 |
| -17h15/18h00 |
| - 18h00/18h45 |

Un tarif unique est mis en place pour les enfants des communes extérieures. (A l'exception des enfants des enseignants)

INFORMATION :

Pour information, le prix facturé aux familles est une participation au coût total de la garderie. Le reste est pris en charge sur le budget communal et comprend le personnel d'encadrement, la mise à disposition et l'entretien des locaux, etc...

Le règlement périscolaire reste inchangé.

Vu, le Code Général des Collectivités Locales,

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2021 fixant les modalités du règlement des services périscolaires 2020-2021,

Vu la réunion de la commission « Ecole-périscolaire » en date du 30 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 pour, 0 contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** la modification de la tarification des services de garderie dès la rentrée 2022-2023 comme définis ci-dessus.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Antoine MANCEAU n'est pas encore pleinement satisfait. Il trouve que le tarif extérieur est relativement élevé, tout comme les 1ères tranches de quotient. Le travail de Murièle MICHAUD est également remercié. Pour autant, le travail était à l'équilibre et pas déficitaire. L'idée était que les enfants puissent se retrouver à minima ¾ heure avec les copains. David EMERAUD rappelle que la garderie est un service et non pas un centre d'accueil de loisirs. La vocation de la commune n'est pas de garder des enfants pour qu'ils se retrouvent, ce qui de ce fait entraînerait un changement de destination (centre de loisirs). La difficulté selon Antoine n'est pas juste les enfants dont les parents travaillent. Il s'agit de proposer un temps d'échange pour les enfants.

Pour les extérieurs, nous ne sommes pas cohérents, nous agrandissons l'école et en contrepartie on leur facture de tarif fort. D'un commun accord la tarification cantine n'a pas été touchée. Une hausse sera certainement à prévoir en début 2023 suite à la requalification du contrat avec le prestataire.

➤ **N°22-2022 - Jury maisons fleuries.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la désignation du Jury des Maisons fleuries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE ET DESIGNE, comme Jury des Maisons Fleuries.**

Edith MARION, Jocelyne VESSILLIER, Sophie DE LAMAR, Olivier BEGEL, David EMERAUD.

Virginie SIGNOL trouve que le passage se fait un peu trop tard, habituellement le jury passait début juin. Il conviendra d'être indulgent. Olivier BEGEL explique qu'à deux reprises la date a dû être repoussée.

➤ **N°23-2022- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et/ou de papiers de reprographie.**

Antoine MANCEAU précise que c'est une première action menée par la commission de mutualisation. L'informatique devrait être la suivante.

➤ **N°24-2022 - Action ENS 2022 complémentaire et demande de subvention.**

En complément de la délibération N°20-2022 du 30 mai 2022, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la validation de l'action à réaliser sur l'étang de Gôle, Espace Naturel et Sensible, ainsi que la sollicitation du Département quant aux subventions éventuelles à percevoir :

| Type action | | code action | N° action | ACTIONS à réaliser | Intervenant | Montant HT |
|-------------|---|-------------|-----------|--|--------------|-------------------|
| | Travaux d'entretien des milieux et ouvrages | TE15 | | Entretien courant des secteurs accessibles au public | OSEZ | 1.440.00€ |
| | | | | | TOTAL | 1.440,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **VALIDE** l'action ci-dessus du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible en cours et le budget associé
- **SOLLICITE** le Département pour l'obtention des subventions
- **CHARGE M. le Maire** de faire le nécessaire auprès du Département
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Suite aux dernières élections, le Département ne souhaite organiser qu'une seule commission permanente par an, ce qui explique le fait que des demandes ont dû être faite en urgence.

Les actions de OSEZ visent à mener des actions plus spécifiques : ouvrir la pêche, dégager un chemin.

➤ N°25-2022 : Demande d'aide exceptionnelle pour le nivellement des matériaux suite à la vidange de l'étang.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la sollicitation d'une aide exceptionnelle auprès du Département de L'Isère, pour le nivellement des matériaux stockés dans le pré bordant l'étang de Gôle suite à la vidange de l'étang.

Le montant des frais engagés s'élève à : 1.500.00 HT, devis de l'entreprise GUILLAUD annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** le maire à solliciter le Département pour l'obtention d'une aide exceptionnelle,
- **CHARGE M. le Maire** de faire le nécessaire auprès du Département
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette affaire

L'idée est de prendre le talus entièrement. L'intervention devrait être faite en septembre. L'entreprise viendra avant pour faire le point. Yves propose d'ensemencer rapidement après l'intervention pour éviter la pousse des mauvaises herbes. Christophe pense que rien ne poussera tout de suite compte tenu de la sécheresse. Il faudrait analyser les boues ce qui nous permettra de définir ce qu'il faut faire après.

SUJETS / QUESTIONS DIVERSES

- **Appel à projet** « accompagnement des communes « Transitions et mobilités durables » : David EMERAUD explique que la CCBD propose actuellement des subventions afin de développer la transition et les mobilités durables sur des projets communaux. Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- * 80% jusqu'à 20 000 € de dépenses,
- * 60% de 20 001 € à 40 000 € de dépenses,
- * 50% au-delà de 40 000 €

La commission environnement – travaux – urbanisme et logement ont été réunies le 12 juillet dernier. La première thématique abordée était la prise en compte des dépenses énergétiques. C'est un point sur lequel il faudra agir au cours du mandat, notamment sur les logements communaux car ils sont énergivores. La question s'est aussi posée pour l'installation d'une chaudière à granules à l'école. Compte tenu du budget, le premier dossier retenu serait le changement des menuiseries sur les logements. Joel PERRISSEZ informe le Conseil Municipal qu'il va faire visiter le logement de Mr TORGUE à une entreprise spécialisée dans le changement des menuiseries. Des dépenses à hauteur de 20.000 € pourraient être envisagées pour pouvoir lancer la demande de subvention et bénéficier d'un taux d'aide maximum. Yves PETITPIERRE rajoute que c'est un programme sur 8 ans jusqu'à 2030, et que chaque années deux dossiers pourront être

déposés. Cela nous permettrait de réfléchir d'ici la fin de l'année à enchaîner les suivants. La seconde thématique abordée concerne les cheminements doux et environnementaux. Elle a été retenue pour notre commune pour des raisons de sécurité et de loisirs. Les secteurs envisagés sont les suivants : Falizan – Syndicat des eaux / Terrains de Mr Charles (nous ne sommes pas propriétaire de la parcelle actuellement) / Plateforme – Royolet en passant pas derrière / Plateforme – école (celui-ci laissé dans le projet école) / Four – Fuyssieux. Nous avons déjà deux devis de la plateforme jusqu'au Royolet : les entreprises VAL et COMTE. Ces devis seront certainement à réévaluer. Avec la commission, l'orientation a été portée sur le cheminement du Royolet. David EMERAUD propose également d'intégrer des plantations pour entrer complètement dans le projet de territoire. De plus il s'agit d'un projet de sécurisation des trajets.

Joel PERRISSEZ a rencontré les propriétaires des deux parcelles au bord de la RD au niveau du stade, ils seraient d'accord pour ce cheminement. Antoine MARCE avait fait une étude sur le chemin vers le stade. Joel PERRISSEZ explique avoir pris contact avec les services du Département. Pour les haies et isoler les piétons de la route, il faudra se tenir à 1m70 en retrait de la route.

Olivier BEGEL n'est pas certains que la piste cyclable entre dans le cadre du cheminement doux pour une demande de subvention auprès du département. En l'occurrence, il s'agit ici uniquement d'une demande dans le cadre de l'appel à projets de l'CCBD.

David EMERAUD rappelle que dès lors que le dossier sera validé par la CCBD, le dossier passera également en délibération en Conseil Municipal.

Antoine MANCEAU rappelle que si le chemin est végétalisé, il faut noter qu'il faudra également les entretenir annuellement. Une dépense de fonctionnement sera engendrée chaque année.

David EMERAUD rappelle qu'il s'agit d'un projet de territoire national. Il s'agit d'une façon indirecte de participer à cet élan mondial de lutte contre le réchauffement climatique. Céline BAYET rajoute qu'il faudra effectuer une sélection d'essence variées. Olivier BEGEL précise qu'il faudra aussi anticiper l'arrosage. La haie plantée par les chasseurs est morte. David EMERAUD propose également de prévoir une bande plus large pour les plantations pour éviter les tailles chaque année.

- **Projet de territoire** : David EMERAUD explique que le dossier transmis avec les éléments du Conseil Municipal est intéressant. Malgré sa taille il serait bien de prendre le temps de le lire. Une vidéo sera aussi en ligne sur le site de la CCBD prochainement à ce sujet.

- **Syclum** : David EMERAUD informe qu'une demande a été faite pour que la commune soit prioritaire pour la collecte du tri sélectif. Nous devrions être intégré dans une boucle pour le début de l'année prochaine. Une réunion pourrait être organisée sur notre commune avec plusieurs autres communes concernées. Une communication arrivera prochainement pour être intégrée au bulletin. Une alternance 15 jours poubelles jaunes / ordures ménagères devrait être mise en place. Trois nouvelles boucles vont être mises en place : VDD – Bièvre – CCBD. Faut-il attendre pour mettre en place les bacs à cartons ?

- **Courrier de Mme GARDEN** : David EMERAUD informe les élus qu'un courrier de Mme GARDEN et de quelques riverains a été adressé en mairie ce début de semaine par rapport aux nuisances sonores engendrées par les locataires de la salle des fêtes du week-end du 16 et 17 juillet. Ce courrier a également été transmis aux élus. Il fait lecture de la réponse adressée à Mme GARDEN et ces voisins. David EMERAUD rappelle qu'il ne peut pas intervenir en pareille situation. Son numéro de portable est disponible, et s'il est contacté pour une urgence, il se déplacera. Il essaye de rester joignable au maximum. Pour la population cela doit rester de l'occasionnel, et son numéro ne doit pas être utilisé pour signaler un manque d'eau aux jardins, ou un chien errant. Yves PETITPIERRE demande si dans le contrat de location, il est fait état des recommandations concernant les nuisances sonores. Un système de caution pourrait être mis en place en cas de nuisances sonores. Christophe DOUCHET propose d'inciter les véhicules à se stationner en bas pour limiter les bruits. David EMERAUD explique que cela fait 3 semaines qu'il est sollicité chaque week-end en raison de nuisances sonores sur le village. Antoine MANCEAU s'interroge sur le fait que les gendarmes se déplacent lors de tels événements ? Virginie SIGNOL explique que de nuit les services de gendarmerie sont mutualisés, ce qui rend le périmètre à couvrir très important. Joel PERRISSEZ rappelle que les gens se garent en haut car l'éclairage n'est pas en marche sur la partie basse

la nuit. Il faudra essayer de réfléchir sur le sujet. Antoine MANCEAU propose de rajouter dans le courrier de réponse, que des actions de sensibilisation seront mises en place pour limiter les troubles nocturnes. Céline BAYET pense qu'on pourrait mettre une signalétique sur le parking pour sensibiliser les convives. Antoine MANCEAU se demande comment mesurer la nuisance, comment différencier une personne qui parle dans la rue d'une personne en état d'ébriété, et que de ce fait, il est difficile de sanctionner. David EMERAUD explique qu'il faut trouver un compromis.

La sanction est un élément qui marche mais il faut être capable de mesurer l'infraction.

- **Route de Falizan** : David EMERAUD explique que le syndicat des eaux avait été sollicité. Une action a été menée par leurs services pour tenter de récupérer la route. Joel PERRISSEZ rajoute que dans le prolongement plus haut, c'est un administré qui a bouché les trous.

- Christophe DOUCHET explique avoir échangé avec Mr SPINOSI. Ce dernier a adressé un mail en mairie à l'attention du Maire et des Conseillers Municipaux, mais que ce courrier ne leur a pas été envoyé. David EMERAUD explique qu'il s'agit d'un oubli, le mail va leur être adressé. Les familles vont être rencontrées lundi prochain en mairie. La mairie n'a rien demandé, c'est Mr MERMET de la société TERRINVEST qui a sollicité un rendez-vous pour présenter son projet. Aucune action n'a été conduite par la mairie. Joel PERRISSEZ rajoute que Mr MERMET a clairement dit lors du rendez-vous qu'il avait déjà échangé avec les familles concernées.

- **Travaux de la plateforme** : Christophe DOUCHET demande quand les travaux doivent débuter ? David EMERAUD explique que temps que le bail n'est pas signé, aucuns travaux ne devront être entamés. Les notaires devaient finaliser le dossier ce lundi, et nous sommes toujours en attente d'un RDV. Pour le multi-activités, le devis a été transmis au Conseil Municipal. Il s'agit du dernier devis vu en commission. Une date d'intervention sera fixée lors de l'envoi du bon de commande. Une demande d'intervention rapide sera demandée. Yves PETITPIERRE rappelle que nous devons faire l'implantation. Antoine MANCEAU s'interroge sur l'emplacement du terrain. Joel PERRISSEZ précise qu'il n'y aura pas de traçage. David EMERAUD rajoute que l'idée est de finir ce chantier rapidement, pour débloquer les subventions. Les portillons seront fixes.

- **Réception travaux école** : Joel PERRISSEZ précise que suite à la dernière réunion de chantier, la réception devrait se faire le 29/07. Tout devrait être terminé, sauf le nettoyage qui sera fait fin août. Il va falloir vider la salle de motricité et tout évacuer. Il fera appel à la commission pour venir l'aider. Il restera à faire le trottoir entre les deux cours et la liaison entre la plateforme et l'école. Joel PERRISSEZ explique qu'il est en attente d'un devis de chez Moulin TP

- **Stade** : Joel PERRISSEZ explique que l'entreprise Gaillard électricité n'a pas pu venir pour le stade avant le 13/07. Ce dernier va reprendre le devis de MM électricité. Il existe un problème de sécurité, un différentiel disjoncte. Lors de la soirée du 13 juillet, Julien BRILLAT a relevé un dysfonctionnement, c'est une protection des hommes et non pas un problème au tableau ou d'abonnement. De plus l'entreprise Gaillard électricité va chiffrer le remplacement des éclairages du stade (1000 w en led). Il faudra réfléchir à l'éclairage du jeu de boules.

- **Puits perdu du Royolet** : Joel PERRISSEZ a informé l'entreprise VAL que rien ne serait payé par Montcarra. Stéphane VILLARD est surpris de cette décision.

- **Infanti** : Joel PERRISSEZ informe le Conseil Municipal que la barrière a été réparée et remise en place vers chez Mr Nebois.

- **CCBD** : Joel PERRISSEZ a participé à la formation finances organisée par la CCBD. En revanche, il se demande s'il serait possible d'avoir une présentation sur ce que touche une commune quand elle dispose sur son territoire d'une entreprise, d'une ZAC... David EMERAUD explique que lorsqu'une

entreprise est installée sur la commune, elle perçoit la taxe foncière et la Contribution Economique Territoriale (CET). Yves PETITPIERRE a pris connaissance du support de formation de la CCBBD. Si une zone artisanale s'installe sur une commune, c'est la Communauté de Communes qui perçoit la CET. En revanche la taxe foncière est versée à la commune. David EMERAUD explique que 2500 véhicules traversent quotidiennement la commune, mais les frais d'entretiens de la voirie sont à charge communale, ce qui n'est pas équitable Antoine MANCEAU explique qu'en contrepartie la CCBBD souhaite réinjecter des fonds sur le territoire pour aider les communes en mettant en place des actions concrètes dans le projet de territoire. David EMERAUD rajoute que la CCBBD souhaite apporter son soutien aux petites communes par le biais de l'appel à projet. Le jury des dossiers sont les vice-présidents de la CCBBD.

- Joel PERRISSEZ fait état d'un fait déplorable dont il a été victime le 13/07, suite au problème de friteuse. Lecture du courrier de Mr PERRISSEZ :

« Conseil municipal juillet 2022

Je prends la parole aujourd'hui pour vous relater un fait déplorable dont j'ai été victime le 13 juillet au soir au stade Jean Guicherd pour la soirée du feu d'artifice annuel ou j'étais présent en tant que bénévole du Comité des Fêtes.

La fête commençait à attirer du monde est notamment près de la buvette ou étaient servis les plateaux repas, et ou les frites étaient faites.

La grosse friteuse a disjoncté une première fois !!

J'ai téléphoné à MM Electricité qui est intervenu quelques minutes plus tard avec à ses côtés un habitant de Montcarra aussi électricien.

Ils ont mis en avant le mauvais branchement opéré par le comité...mais pendant qu'ils intervenaient j'ai été agressé d'une façon odieuse par Yves Petit Pierre, qui vociférait à mon encontre des propos déplacés. Je me suis dirigé vers lui et là il gueulé à qui voulait l'entendre un « Ça fait 6 mois que tu te fous de ma gueule. » Je vous dis que ça mais grand silence parmi ce public, venu passer un bon moment de convivialité, et parmi les bénévoles présents tout autour.

J'ai préféré couper la communication avec Yves qui était comme souvent dans un état colérique non maîtrisable....

Je suis allé voir le Président du Comité, responsable de la soirée donc aussi du comportement de ses hommes et lui ai indiqué les faits et mon indignation des propos de Yves et de son comportement envers moi. Car quelques que soient mes responsabilités dans le mauvais fonctionnement des friteuses, je n'ai pas à être traité comme un chien par un bénévole du comité qui plus est membre du conseil Municipal. J'ai demandé au Président d'aller le voir et que j'exigeais d'avoir des excuses de la part de Yves. En prononçant cette dernière phrase je savais pertinemment que je ne les aurais jamais, mais je me disais qu'un miracle pourrait avoir lieu....

Ce n'est pas la première fois que Yves se comporte ainsi et je me donne le droit d'en parler car cela a un rapport avec le conseil municipal.

-Altercation avec Antoine Manceau

-Altercation avec notre nouveau contact voirie au département ou pour notre première rencontre avec la commission Yves s'en est pris à lui pour une raison insignifiante et le ton est monté... Yves qui s'est calmé de suite ??

-Et puis récemment lors de nos rencontres au Royolet avec un riverain qui même s'il n'était pas constructif avec nous Yves tu aurais pu toi aussi rester calme et discuter plus posément. D'ailleurs on vous laissait vous expliquer en tête à tête !!

Bref tous ces comportements sont irrespectueux, blessent des personnes et donnent une image déplorable de la commune dont tu es un représentant...Et dans ce rôle de représentant tu n'as pas à te comporter avec ces manières colériques et aussi irrespectueuses des gens.

Yves a énormément de compétences que ce soit en voirie, urbanisme, réseaux, bâtiment. Mais à quoi servent toutes ces compétences si le comportement vient tout gâcher. J'ai suffisamment d'expérience due à

mon parcours professionnel pour savoir qu'il vaut mieux avoir une équipe performante, respectueuse des membres qui rassemblent des compétences diverses, plutôt qu'une seule personne qui les aurait toutes mais qui ne respecte pas tout le monde et qui à tout moment peut exploser.

Si je suis incompetent dans mon rôle de premier adjoint, on me le dit dans le cadre du conseil municipal, je suis prêt à tout entendre mais que ce soit d'une façon correcte, polie et respectueuse.

Tout cela pour dire que ce ne sont pas des façons d'agir quand on est au conseil municipal et que là c'est est allé trop loin. Je suis responsable de plusieurs commissions dans lesquelles figure Yves. A partir de maintenant j'ai décidé que je ne travaillerai plus avec Yves à mes côtés dans aucune commission...

Yves est trop souvent animé par la haine, et je l'ai remarqué particulièrement à mon égard. Que ce soit dans une famille, à l'échelon national ou mondial, la haine entraîne la méchanceté, l'irrespect, et mène au chaos. Il n'y a qu'à écouter les informations pour s'en rendre compte. Le contexte du conseil municipal n'échappera pas à cette règle...

Je ne suis pas arrivé à 66 ans pour vivre et supporter encore de telles agressions.

Quelle est la solution ? Je n'en sais rien mais je vais vous laisser vous exprimer suite à mes propos car ce que je viens de vous dire ce ne sont que mes analyses, mais elles touchent l'ensemble du Conseil Municipal !!! »

Yves PETITPIERRE explique qu'il a adressé un mail à David pour donner des explications. Il estime que Joel PERRISSEZ ne se remet pas en question. Joel PERRISSEZ ne sait pas comment il va pouvoir collaborer avec Yves PETITPIERRE, il n'a plus aucune confiance en lui. David EMERAUD explique que le sujet a été abordé avec Yves. Il estime qu'il est important de se respecter et de se parler correctement. De plus dans un lieu public, nous représentons notre commune et les élus d'une façon générale. Il est donc impératif de montrer une bonne image et de montrer l'exemple. On a le droit de ne pas être d'accord, mais il faut être intelligent pour le faire de façon correcte et courtoise, pour ne pas montrer une mauvaise image. Virginie SIGNOL explique qu'elle est tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. S'afficher dans un lieu public ne donne pas une bonne image, et comme le dit Joel PERRISSEZ, elle est triste de cette situation. Céline BAYET rajoute que ce n'est pas la première fois que tout se mélange : comité des fêtes / Conseil Municipal et qu'il sera bien de faire la part des choses. Olivier BEGEL rajoute que nous avons encore 3-4 ans à travailler ensemble. Tout le monde a des contraintes. Malgré les reproches des choses ont été faites, les efforts ont été faits. Il faut s'adapter aux contraintes que le leader de chaque commission donne. Autour de la table, il y a un minimum d'écoute, et il faut faire avec les contraintes existantes, et avancer ensemble. Il n'est pas possible de se cacher derrière les contraintes pour justifier son comportement et ses propos. Christophe DOUCHET rapporte qu'il a un double rôle et a du mal à se positionner. Par moment, il ne sait plus quoi faire et a du mal à gérer, il faut faire avec les bénévoles présents et quel que soit leur caractère. Il explique prendre les gens comme ils sont, quand ça ne va pas, il leur signale. Chacun doit mettre de l'eau dans son vin et prendre du recul et souhaite que Joel PERRISSEZ et Yves PETITPIERRE continuent de travailler ensemble. Depuis maintenant 2 ans, il estime que les 15 élus travaillent ensemble et dans le même sens, sans faire état des listes d'opposition. Il regrette néanmoins que le Conseil Municipal s'occupe de ce qui se passe au Comité des Fêtes. Le Comité des Fêtes dispose d'un bureau élargi et les décisions sont prises. Il fait la part des choses entre sa casquette de comité des fêtes et celle de conseiller.

Yves PETITPIERRE explique que si le Conseil Municipal ne souhaite plus sa présence en commission il faudra officiellement lui notifier, car il ne se retirera pas de lui-même.

Joel PERRISSEZ rajoute qu'il démissionne de son poste de 1^{er} adjoint. Il ne souhaite pas continuer pendant 4 ans ainsi, qui plus est à 66 ans, il n'est pas là pour ça.

- Yves PETITPIERRE rapporte que des fenêtres ne seront pas changées pour le 29/07 à l'école.

Fin de séance à 21h45

